

**Lettre ouverte du Spéléo secours français aux grands électeurs
pour l'AG fédérale du 19 mai 2013 à Millau**

Chers élus,

Depuis la déferlante d'échanges qui a découlé des décisions prises par le conseil d'administration (CA) de la FFS des 16 et 17 mars derniers, la commission secours (SSF) a jusqu'à présent opté pour la discrétion.

Cette attitude nous a semblé utile pour éviter d'ajouter des remous à tout ce qui a pu être lu sur les diverses listes (fédérales ou publiques), y compris de la part de dirigeants FFS, tentant de justifier bien maladroitement leurs agissements.

Durant ce temps, le SSF a patiemment attendu une réponse à un courrier adressé, préalablement à ce CA, à madame la présidente de la FFS.

Pour une complète information, vous trouverez en pièce jointe :

- le courrier cité en date du 14 mars,
- un mémoire émis par le SSF dont il est brièvement fait mention dans ce courrier, adressé à l'attention de la commission assurance de la FFS et dont le ton et la teneur des réponses apportés trois mois plus tard et avalisées par la présidente de la FFS, nous ont laissés dubitatifs sur l'esprit relationnel et d'ouverture affiché.
- la réponse de la présidente émise du siège de la FFS le 8 avril 2013, qui est ouvertement qualifiée d'insatisfaisante par le SSF et qui ne répond aucunement aux sollicitations évoquées.

Pour la commission SSF, cette lettre du 14 mars constituait un nouveau cri d'alarme au regard de dysfonctionnements constatés, répétés et évoqués avec la présidente de la FFS (supposée soutenue dans ses pratiques par le bureau fédéral). Ces dysfonctionnements relevaient aussi bien de prises de position irrespectueuses au regard du travail mené, d'agissements bien regrettables car imprévisibles et non concertés, d'attitudes inadaptées très souvent liées à la méconnaissance évidente de dossiers et de situations opérationnelles, ou encore des cas redondants de fins de non recevoir au regard d'attentes exprimées par le SSF.

STOP !

Ce petit jeu de l'autoritarisme arbitraire permanent poussé à l'extrême par notre exécutif fédéral a trop duré. Il a trop fait perdre d'énergie, de bonnes volontés et de temps pour beaucoup de bénévoles qui ne demandent qu'à avancer sereinement dans la gestion de leur commission, dans le suivi de leurs dossiers et la poursuite de leurs actions. Tous avaient espéré de cet engagement un soutien, une écoute et un respect qu'ils estimaient être en droit d'attendre d'une présidence, d'un bureau et d'un conseil d'administration fédéraux attentifs au bon fonctionnement des commissions.

Malheureusement, il en est tout autrement pour le SSF qui constate que cette situation n'a fait qu'empirer depuis le début de cette olympiade, pour devenir aujourd'hui trop rocambolesque pour perdurer.

Ainsi, par la présente, le SSF sollicite l'ensemble des grands électeurs pour demande que soit inscrit à l'ordre du jour, lors de l'assemblée générale de la FFS à Millau, un vote pour, *a minima*, revenir à une représentation équitable des commissions, permettre au SSF de pouvoir exprimer ses problèmes ou demandes et assurer une meilleure représentativité des fédérés et des instances déconcentrés au sein du conseil d'administration fédéral. Que chacun se saisisse donc, s'il juge cette requête utile, de sa capacité à pouvoir faire changer les choses sur ce point en répondant favorablement à la demande qui suit émanant d'une commission. Que chacun prenne ainsi en considération pour cette AG l'ampleur de la crise généralisée de gouvernance qui a mené à rendre bon nombre de nos commissions inopérantes, avec d'autres, comme par exemple le SSF, qui se voit et se sent chaque jour un peu plus mis en péril par sa propre instance dirigeante dans la ligne de conduite actuelle.

En espérant pouvoir compter sur vous pour ce redressement qui demande un engagement certain,

Le Conseil technique national du Spéléo secours français.

Demande expresse de modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Fédération française de spéléologie du 19 mai 2013 à Millau afin que celle-ci mette au vote (en application des Art 10 et 14 des statuts) le point suivant dès son ouverture.

Par la présente, je soussigné(e)....., grand électeur, Région/Département :....., N°FFS..... sollicite la mise en place du vote suivant, au cours de l'assemblée générale à venir de la Fédération française de spéléologie fixée au 19 mai 2013.

1/ un vote proposant l'intégration immédiate des présidents de commission au côté des membres du conseil d'administration de la FFS avec pouvoir délibératif.

Cela afin :

- *de tendre vers une meilleure équité dans la représentativité des commissions au regard des besoins et des orientations devant être prises au sein du directoire FFS,*
- *de permettre une expression directe aux commissions, qui sont les représentantes directes de leurs émanations déconcentrées qu'elles soient régionales ou départementales (supports de notre instance dirigeante),*
- *de limiter le pouvoir des simples administrateurs,*

Les modifications ci-dessous (en gras, italique et barré) devant découler de cette décision si elle est adoptée :

Règlement Intérieur

Art 9 :

Le conseil d'administration est composé de 18 membres. ***Il est complété des présidents de commissions pour ses prises de décisions.***

Art 20 :

Le président de la commission est chargé, ***en accord avec le CA***, d'appliquer la politique de la FFS dans les domaines de compétences de sa commission ; il présente un budget prévisionnel et un bilan financier pour chaque exercice. Les présidents des commissions sont convoqués ***à chaque conseil d'administration fédéral. Leur voix est délibérative.*** ~~obligatoirement une fois par an au Conseil d'administration, avec voix consultative. Ils siègent de droit avec voix consultative aux Assemblées générales.~~

~~Une fois par an et/ou à leur demande expresse, ils rencontreront le bureau fédéral pour faire le point sur les actions en cours ou à venir.~~

Statuts :

ARTICLE 11

La FFS est administrée par un conseil d'administration de dix-huit membres, ***complété des présidents de commissions.*** ~~qui exerce~~ ~~ils exercent~~ ensemble les attributions que les présents statuts n'attribuent pas à un autre organe de la FFS.

A noter :

Si par la demande ici évoquée, un pouvoir délibératif se voit accordé au sein du CA pour les présidents de commissions, les GE peuvent aussi légitimement revendiquer de pouvoir élire eux-mêmes ces présidents de commission dans les mêmes conditions d'éligibilité des administrateurs (une fonction qui jusqu'à présent faisait partie des attributions exclusive du conseil d'administration).

Fait le...../...../2013 à

Signature

Destinataires :

secretariat@ffspeleo.fr

En copie (pour comptabilisation des retours) :

secretariat@speleo-secours-francais.com